

RAPPORT ANNUEL 2018

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

12 décembre 2018

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Résumé / Management Summary | 2 |
| La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL) | 4 |
| Rapport d'activité – Application | 6 |
| Rapport d'activité – Formation continue | 10 |
| Rapport d'activité – tempcare | 12 |
| Rapport de la commission de recours..... | 13 |
| Rapport de la commission des finances | 15 |
| RAPPORT FINANCIER ANNUEL..... | 18 |

Résumé / Management Summary

Deux assemblées générales se sont tenues au cours de l'année 2018. Le rapport annuel et le rapport financier annuel 2016 ont été approuvés au cours du mois de juin. Lors de l'assemblée générale automnale, les discussions ont principalement porté sur l'approbation du budget 2019. En outre, l'assemblée générale a approuvé quelques petites modifications du règlement et a pris connaissance de quelques mutations de personnel.

Tout comme le comité de direction, le comité de la CPSLS s'est réuni, en 2018, à sept reprises. La CPSLS est chargée de toutes les questions stratégiques, des décisions de principe, du pilotage et de la coordination de l'ensemble des organes ainsi que d'apporter une réponse à toutes les questions relatives à l'interprétation des dispositions de la CCT. Ce dernier aspect a notamment de nouveau occupé les deux organes de manière intensive à l'occasion de la révision finale et de l'adoption du nouveau commentaire de la CCT. Le commentaire a été publié début 2019 et remplace toute une série de documents antérieurs, partiellement incomplets.

En 2018, l'activité de contrôle s'est également maintenue à un niveau élevé. La commission professionnelle paritaire régionale pour la Suisse alémanique a adopté 127 nouvelles décisions de contrôle et a clôturé 114 procédures ; la commission professionnelle paritaire régionale pour la Suisse romande en a adopté 69 et a clôturé 38 ; la commission professionnelle paritaire régionale pour le Tessin a adopté 18 nouvelles décisions de contrôle et a clôturé 29 procédures. La plupart des procédures de contrôle se sont déroulées sans problème majeur. La collaboration avec les entreprises a été pour l'essentiel très bonne et caractérisée par un esprit de coopération. Toutefois, les organes de contrôle ont constaté que la gestion des dossiers ainsi que celle des données dans les entreprises étaient bien souvent inadéquates. En 2018, les commissions professionnelles paritaires ont été également de plus en plus confrontées à des difficultés liées à l'exécution des décisions prises. Par exemple, il est apparu que de nombreuses entreprises avaient du mal à prouver les paiements ultérieurs qu'elles avaient effectués au moyen de reçus bancaires ou à s'inscrire rétrospectivement à la LPP. Dans certains cas particuliers, des procédures d'exécution ont également dû être engagées.

Dans le domaine de la formation continue, temptraining a reçu en 2018 10'422 demandes (2017 : 9'632 demandes). Parmi celles-ci, 7'850 demandes ont été approuvées par le secrétariat et 6'950 ont été payées. Le traitement des autres demandes est encore en cours. Les demandes qui ont été approuvées en 2018 correspondent à un montant de CHF 9'689'065,- (2017 : CHF 10,67 millions). De ce montant, CHF 8'819'377,- ont été effectivement versés au moment de l'établissement de l'état financier (2017 : CHF 11,33 millions).

Au total, 493 entreprises de location de services ont été assurées dans le cadre de la solution de branche tempcare (année précédente : 467), ce qui correspond à une augmentation de 5,6%. Le total des salaires assurés par la solution de branche s'élevait à CHF 3,510 milliards. Cela correspond à une augmentation de 13,4% par rapport à l'année précédente (CHF 3,096 milliards). En raison de cette augmentation, 71,5 % de la masse salariale soumise à la CCT Location de services était assuré par la solution de branche IJM (année précédente : 67%).

Grâce aux mesures mises en œuvre en 2017, les finances de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services sont aujourd'hui très saines. En 2018, en raison de la forte croissance de la branche, les contributions paritaires ont augmenté de 11,7 % pour atteindre un total de 54,8 millions de francs (49 millions de francs en 2016). La contribution des employeurs organisés s'est élevée en 2018 à 60% (59% l'année précédente). En ce qui concerne les dépenses de l'association, elles se sont élevées à 55,4 millions de francs, à l'exclusion des réductions de recettes et des frais de recouvrement. Environ 10,5 millions de francs ont été consacrés à l'exécution de la CCT, environ

18,3 millions de francs à la formation continue et environ 18,3 millions de francs au fonds social. Ces montants incluent déjà les provisions.

En 2018, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. Parallèlement à la prise de décisions organisationnelles (questions de procédure), elle a clôturé 29 recours de contrôle et 32 recours relatifs à la formation continue. Fin 2018, 37 recours étaient encore en cours.

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2018, le comité de la CPSLS s'est réuni à sept reprises. Il a supervisé, resp. préparé, le travail du comité et de la commission.

La CPSLS s'est réunie à six reprises. L'essentiel de son activité s'est porté sur la préparation du commentaire. Lors de la journée d'échange d'expériences (JEE/ERFA¹) du 23 janvier 2018, les derniers points d'accrochage ont été réglés au cours d'une table ronde. En juin 2018, le Comité a adopté la version finale du commentaire. Par la suite, plusieurs détails ont dû être clarifiés. La publication du commentaire est prévue pour le printemps 2019.

L'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la CCT RETABAT VS a constitué un défi majeur. Le Tribunal fédéral a annulé l'entrée en vigueur de la DFO. La CPSLS devait décider comment et surtout à partir de quand la CCT n'était plus valable sur tempdata. La CPSLS a décidé de suivre la procédure suivie par le Seco. Autrement dit, dès que la CCT n'a plus été publiée sur le site Internet du Seco, elle cessait d'être valable pour les bailleurs de services.

L'AFPL a obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral. Le Tribunal fédéral a, en effet, rejeté une plainte déposée contre le Tribunal de commerce du canton de Berne. Le Tribunal de commerce de Berne avait jugé que la DFO de la CCT ne contredisait pas la LECCT.

Après l'approbation par le Conseil fédéral du modèle CTT prise en charge 24h sur 24 durant l'été 2018, la CPSLS a réactivé le groupe de travail qui avait déjà été constitué. Le groupe de travail s'est réuni en 2019. Cette réunion n'a pas débouché sur des résultats tangibles.

La CPSLS a également été amenée à mettre en œuvre de nouveaux instruments informatiques. Dans le secteur de la construction, par exemple, les partenaires sociaux ont formé une association appelée le Système d'information Alliance construction (SIAC). Ce système prévoit que les résultats des contrôles soient stockés dans une base de données et mis à la disposition des entreprises, des pouvoirs ou des entités adjudicateurs. La location de services étant fortement représentée dans ces branches, la CPSLS soutient le développement de ce système. En outre, plusieurs organes de contrôle dans le domaine des contrôles des CCT ont uni leurs forces pour créer un outil commun afin de s'assurer que les procédures peuvent être appliquées correctement ainsi que d'échanger facilement entre les différents organes. La CPSLS introduira ce système. Elle espère obtenir des gains d'efficacité élevés.

La CPSLS a très bien accueilli l'audit du Seco. Les audits permettent non seulement d'identifier de manière externe tout potentiel d'optimisation mais aussi d'améliorer les processus en conséquence. La CPSLS tient à remercier le Seco pour sa collaboration.

La CPSLS a également dû faire face à une hypothétique situation de vide contractuel. Les tâches et obligations de la CPSLS en cas de vide conventionnel ont été clarifiées et les scénarios budgétaires correspondants ont été établis. Il a également fallu préciser si et comment la base de données allait être maintenue. Les partenaires sociaux ayant pu convenir d'une prolongation fin octobre, la DFO a pu être demandée à temps pour le 1.1.2019. Cela n'a été possible que grâce à la très bonne coopération avec le Seco.

¹ ERFA en allemand.

Les mesures d'économie mises en œuvre dans le domaine de temptraining ayant eu pour conséquences non seulement un nombre de demandes nettement inférieur à celui prévu dans le budget mais aussi à une reconstitution des réserves, le règlement a été adapté et certaines des mesures d'économie ont été retirées.

Le calculateur des peines conventionnelles modifié et la directive d'exécution ont été évalués. Il y a eu des demandes de modifications de part et d'autre. Toutefois, étant donné qu'il semblait illusoire de parvenir à un accord, leur validité a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

Outre la prolongation de la CCT, les partenaires sociaux s'étaient également mis d'accord sur un projet de révision du principe Equal Minimum Pay / Equal Time (EMP/ET). La CPSLS a accepté un mandat de projet. Elle a mis en place, à cet effet, une direction de projet et un groupe de travail. L'EMP/ET constituera un point fort de l'activité des partenaires sociaux en 2019.

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2018

| Nom | Prénom | Organisation | Fonction |
|----------------------|---------------|----------------------------------|---|
| Gnos | Serge | Unia | Président Représentant des travailleurs |
| Fischer- Rosinger | Myra | swisstaffing | Vice-présidente, Représentante des employeurs |
| Polito | Véronique | Unia | Représentante des travailleurs |
| Maissen | Hans | Syna | Représentant des travailleurs |
| Gerber | Lorenz | Société des employés de commerce | Représentant des travailleurs |
| Macula | Korab | Employés Suisse | Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent) |
| Wymann | Martina | swisstaffing | Représentante des employeurs |
| Thureau | Sönke | swisstaffing | Représentant des employeurs |
| Guntli | Albert | febs AG | Représentant du secrétariat tempcare (responsable) |
| Rennenkampff | Kaj | Unia | Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable) |
| Trenna | Claudio | swisstaffing | Représentant du secrétariat temptraining (responsable) |
| Campanello | Bruno | Unia | Membre remplaçant |
| Eicher | Boris | swisstaffing | Membre remplaçant |
| Osterfeld | Marius | swisstaffing | Membre remplaçant |
| | | KPMG | Organe de révision |

Rapport d'activité – Application

Situation initiale

En 2018, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. En outre, des efforts supplémentaires ont été déployés pour affiner la normalisation et l'amélioration du processus de contrôle. Ainsi, le modèle de rapport de contrôle a encore été amélioré. À l'issue d'une phase de test en Suisse alémanique, il a été étendu aux deux autres régions linguistiques. Un travail intensif a également été fourni afin de créer un modèle uniforme de décision. À ce titre, des efforts ont également été entrepris afin d'automatiser et de normaliser autant que possible la préparation du projet de décision afin que ce temps de préparation soit diminué.

En 2018, les secrétariats des CPPR ont de nouveau été confrontés à un grand nombre de demandes de renseignements portant sur la CCT location de services.

Audit du Seco

Le seco a réalisé un audit auprès des trois commissions paritaires régionales. Les résultats de l'audit ont été très positifs. En conséquence, le seco n'a eu à formuler que quelques recommandations. Une grande partie des recommandations est déjà mise en œuvre (par exemple, la préparation d'un modèle de décision à partir du modèle de décision de la Suisse alémanique). Il a également été recommandé que des efforts soient mis en œuvre pour raccourcir la durée de la procédure. En outre, la CPSLS devrait examiner si cela fait sens que des contrôles soient réalisés sur place.

Service d'encaissement

Le service d'encaissement a notamment examiné des cas particuliers pour lesquels une recherche plus approfondie a été réalisée afin de déterminer si l'entreprise était ou non soumise à la CCT Location de services.

Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le secrétariat d'application et les trois secrétariats des CPPR n'ont pas augmenté leurs effectifs. En 2018, l'activité du secrétariat d'application s'est principalement portée sur les demandes de renseignement concernant la soumission à la CCT ainsi que sur la demande de déclaration de force obligatoire de la CCT à compter du 1^{er} janvier 2019. Le changement de prestataire de services pour la gestion de la base de données a également constitué un défi majeur. Ce changement a été effectué avec succès. Parallèlement, un projet de mise à jour technique de la base de données a été entrepris.

Secrétariat d'application

| | |
|-------------------|------|
| Direction | 70% |
| Administration | 300% |
| Coll. spécialisés | 230% |
| Pôle juridique | 210% |
| Encaissement | 100% |

CPRA

| | |
|-----------------|------|
| Direction | 100% |
| Coll. juridique | 90% |
| Secrétariat | 200% |

CPRR

| | |
|-------------|------|
| Direction | 100% |
| Secrétariat | 100% |

CPRT

| | |
|-------------|------|
| Direction | 80% |
| Secrétariat | 100% |

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

En 2018, la CPRA s'est réunie à sept reprises. Grâce à des moyens supplémentaires, « la pile » de dossiers en cours a pu être de nouveau réduite. Au cours de l'année, la CPRA a également organisé une session de formation à laquelle ont participé ses contrôleurs.

Fin 2018, la CPRA était composée comme suit :

| Nom | Prénom | Organisation | Fonction |
|---------------|----------|--------------------------------------|--|
| Cornu | Roman | swisstaffing | Président, Représentant des employeurs |
| Klaus | Beatrice | tempcontrol | Secrétaire |
| Bischofberger | Felix | SEC Est | Représentant des travailleurs |
| Giger-Schmid | Andreas | Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse | Représentant des travailleurs |
| Emmenegger | Kurt | Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse | Représentant des travailleurs |
| Stöckli | Claudia | Syna | Représentante des travailleurs |
| Christen | Daniel | Employés Suisse | Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent) |
| Gähme | Anke | Unia Suisse orientale - Grisons | Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent) |
| Dupont | Alain | swisstaffing | Représentant des employeurs |
| Erismann | Reto | swisstaffing | Représentant des employeurs |
| Hügli | David | swisstaffing | Représentant des employeurs |

Activité en 2018

| | |
|------------------------------------|-------|
| Décisions de contrôle prises | 127 |
| Rapports de contrôle reçus | 97 |
| Décisions notifiées | 113 * |
| Peines conventionnelles prononcées | 69 |
| Recours déposés | 21 |
| Procédures clôturées | 114 |

*(dont 28 décisions ayant pour objet des demandes de réexamen ainsi que des décisions portant sur les peines conventionnelles)

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

En 2018, la CPRR s'est réunie à neuf reprises, y compris une réunion extraordinaire sans la présence du Secrétariat. En Suisse romande, l'intensité du contrôle s'est maintenue à un niveau élevé.

Fin 2018, la CPRR était composée comme suit :

| Nom | Prénom | Organisation | Fonction |
|--------------|--------------|------------------------------------|---|
| Suter | Urs | swisstaffing | Président, Représentant des employeurs |
| Cambria | Serena | swisstaffing | Présidente depuis septembre 2018 Représentant des employeurs |
| Rennenkampff | Kaj | Secrétariat central d'Unia (Berne) | Secrétaire |
| Zufferey | Francine | Unia Valais | Représentante des travailleurs |
| Thies | Marie-Hélène | Unia Jura | Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent) |
| Landry | Abdeslam | Unia Vaud | Représentant des travailleurs |
| Glayre | Mélanie | Syna Fribourg | Représentante des travailleurs |
| Heger | Pierre Serge | Employés Suisse | Représentant des travailleurs |

| Nom | Prénom | Organisation | Fonction |
|--------|----------|-----------------|--|
| Jaquet | Virginie | Employés Suisse | Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent) |
| Lang | Gautier | swisstaffing | Représentant des employeurs |
| Knösel | Thomas | swisstaffing | Représentant des employeurs |

Activité en 2018

| | |
|------------------------------------|----|
| Décisions de contrôle prises | 69 |
| Rapports de contrôle reçus | 51 |
| Décisions notifiées | 42 |
| Peines conventionnelles prononcées | 21 |
| Recours déposés | 3 |
| Procédures clôturées | 38 |

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

En 2018, la CPRT s'est réunie à quatre reprises. Au cours de ces réunions, elle a traité ou clôturé des dossiers relativement anciens. Une part importante des décisions et des rapports de contrôle de la CPRT couvrait plusieurs périodes de contrôle (par exemple, 2015, 2016 et 2017).

De nouvelles circulaires d'information ont été rédigées à l'intention des entreprises actives dans le domaine de la location de services, dont l'une (circulaire n° 12) traitait de l'interprétation de l'article 24/2 de la CCT Location de services.

Outre l'exécution régulière de son mandat de contrôle, la Commission est toujours confrontée à un grand nombre de demandes d'informations portant sur différents aspects de la location de services. Par rapport aux années précédentes, la CPRT constate une amélioration progressive du respect par les entreprises des dispositions de la CCT Location de services : les manquements constatés concernent principalement le secteur de la construction.

Fin 2018, la CPRT était composée comme suit :

| Nom | Prénom | Organisation | Fonction |
|----------------------|----------|---------------------|---|
| Guggiari | Sharon | swisstaffing | Présidente, Représentante des employeurs |
| Scolari | Giovanni | OCST | Représentant des travailleurs |
| Milani | Gabriele | Unia Tessin & Moesa | Représentant des travailleurs |
| Cadenazzi | Dario | Unia Tessin & Moesa | Secrétaire, Représentant des travailleurs |
| Peduzzi | Stefano | SIC Tessin | Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent) |
| Restuccia Martignano | Sibilla | swisstaffing | Représentante des employeurs |
| Marzano | Fabrizia | swisstaffing | Représentante des employeurs |
| Colombara | Filippo | swisstaffing | Représentant des employeurs (membre suppléant permanent) |

Activité en 2018

| | |
|------------------------------------|----|
| Décisions de contrôle prises | 18 |
| Rapports de contrôle reçus | 30 |
| Décisions notifiées | 18 |
| Peines conventionnelles prononcées | 9 |
| Recours déposés | 6 |
| Procédures clôturées | 29 |

Remarques générales

La plupart des contrôles se sont déroulés sans grand problème. La collaboration avec les entreprises est généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Toutefois, nous constatons que la gestion des dossiers et des informations est insuffisante pour la mise en œuvre d'un contrôle. En particulier, l'examen du respect du temps de travail est bien souvent très compliqué, les informations étant saisies électroniquement de manière très sommaire. C'est la raison pour laquelle il convient d'examiner séparément les décomptes de temps de travail afin de pouvoir, par exemple, constater si des heures supplémentaires ont été effectuées et indemnisées en conséquence.

Le respect du temps de travail et le paiement de suppléments pour heures supplémentaires ont été les manquements les plus fréquemment constatés. Les irrégularités constatées en raison de manquements ont généralement été corrigées sans contestation. Et le cas échéant, les paiements subséquents ont été effectués. Cela s'est traduit dans les faits par un nombre élevé de procédures clôturées.

Comportement non coopératif

De temps à autre, il arrive que des entreprises ne se montrent pas très coopératives. Elles refusent notamment de produire les informations et documents nécessaires et elles ne sont pas disposées à corriger des erreurs qui sont pourtant manifestes. La mise en œuvre d'un contrôle dans ces entreprises représente une charge de travail très importante. Et force est de reconnaître que les instruments des autorités en charge de l'exécution de la CCT Location de services atteignent rapidement leurs limites. Pour la première fois, nous avons été confrontés au fait qu'une entreprise exigeait un organe de contrôle indépendant au sens de l'art. 6 LECCT.

Dans ce contexte, la collaboration avec les autorités en charge de l'exécution au niveau cantonal a été nettement améliorée au cours de l'année 2018. En outre, l'attitude jusqu'ici conciliante dans l'octroi de prolongations de délais est désormais de plus en plus restrictive.

Exécution des décisions

En 2018, les CPPR ont également été confrontées à une augmentation des décisions rendues dont l'exécution a posé problème. Il a ainsi été constaté que de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés pour prouver au moyen de justificatifs bancaires que les paiements ont bien été effectués ou pour assurer postérieurement les travailleurs/euses au régime LPP. En outre, les CPRR ont parfois été confrontées au fait qu'après deux rappels, les peines conventionnelles prononcées n'avaient toujours pas fait l'objet d'un règlement ainsi qu'au fait que les procédures d'exécution correspondantes ont dû être mises en œuvre.

Rapport d'activité – Formation continue

Le fonds de formation continue pour les travailleurs temporaires dénommé temptraining existe depuis l'entrée en vigueur de la CCT Location de services au 1^{er} janvier 2012. Il est actif depuis le 1^{er} juillet 2012. Fin 2018, neuf nouveaux employés ont été engagés au sein du secrétariat de temptraining.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, 10 422 demandes de formation (2017 : 9'632 demandes) ont été déposées auprès de temptraining. Parmi ces demandes, 7'850 demandes ont été approuvées et 6 950 demandes de prestations ont été payées. Les demandes restantes n'ont pas pu être traitées car les formations correspondantes sont toujours en cours de réalisation.

Les demandes autorisées au cours de l'année 2018 représentent un montant de CHF 9'689'065.- (2017 : 10,67 millions de francs) dont CHF 8'819'377.- ont été versés aux travailleurs temporaires ou aux entreprises de location de services (2017 : 11,33 millions de francs).

En 2018, 1'382 demandes ont été refusées. Les demandes refusées ne remplissaient pas les critères définis dans le règlement. En 2018, la valeur moyenne du taux de demandes refusées était de 14 %.

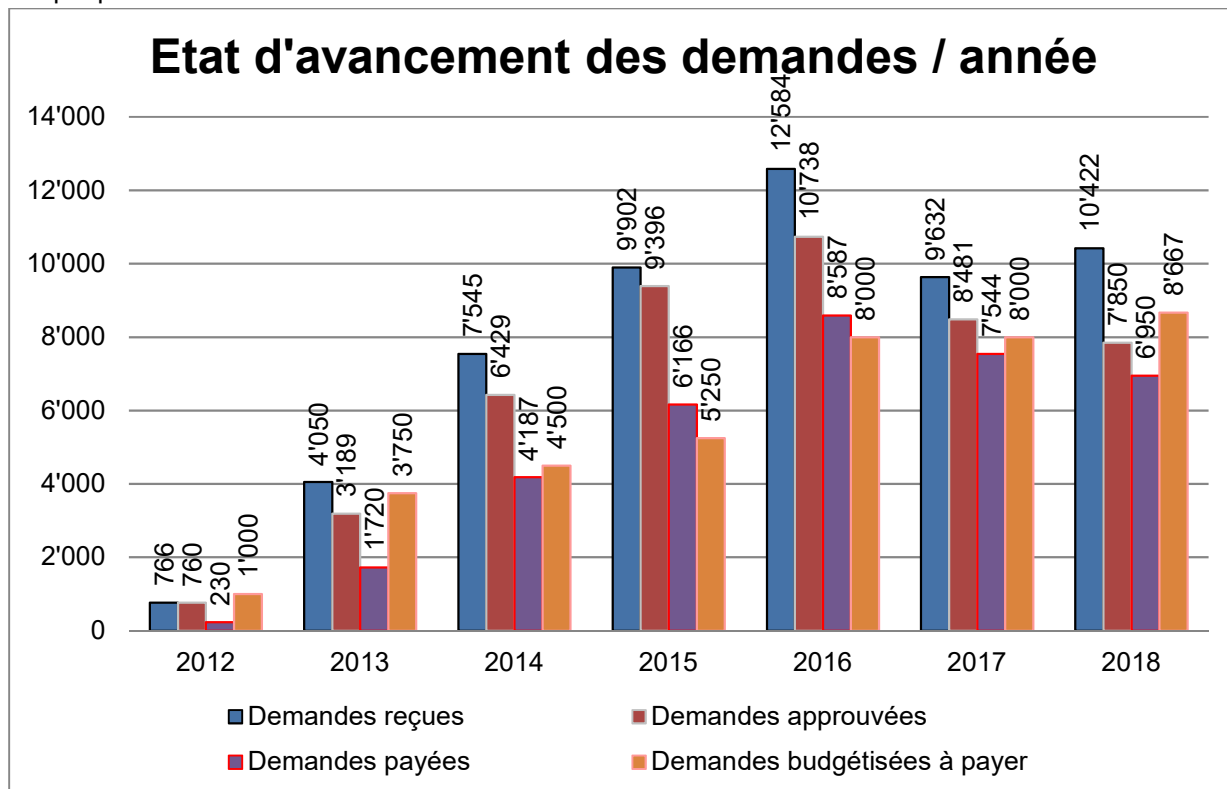
Pour la deuxième année consécutive, les chiffres montrent que les mesures d'économies adoptées le 1^{er} août 2016 ont un impact, tant sur les demandes reçues que sur les contributions approuvées pour la formation continue. Plus de deux ans après l'introduction des nouvelles conditions, la situation financière s'est stabilisée et l'assemblée des membres de la CPSLS a décidé des mesures d'assouplissement, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019.

À l'automne, une campagne de marketing a été lancée pour faire mieux connaître temptraining. L'objectif des nouvelles mesures qui entreront en vigueur le 1.4.2019 et de la campagne de marketing est de motiver un plus grand nombre de travailleurs temporaires à poursuivre leur formation avec l'aide du fonds de formation continue.

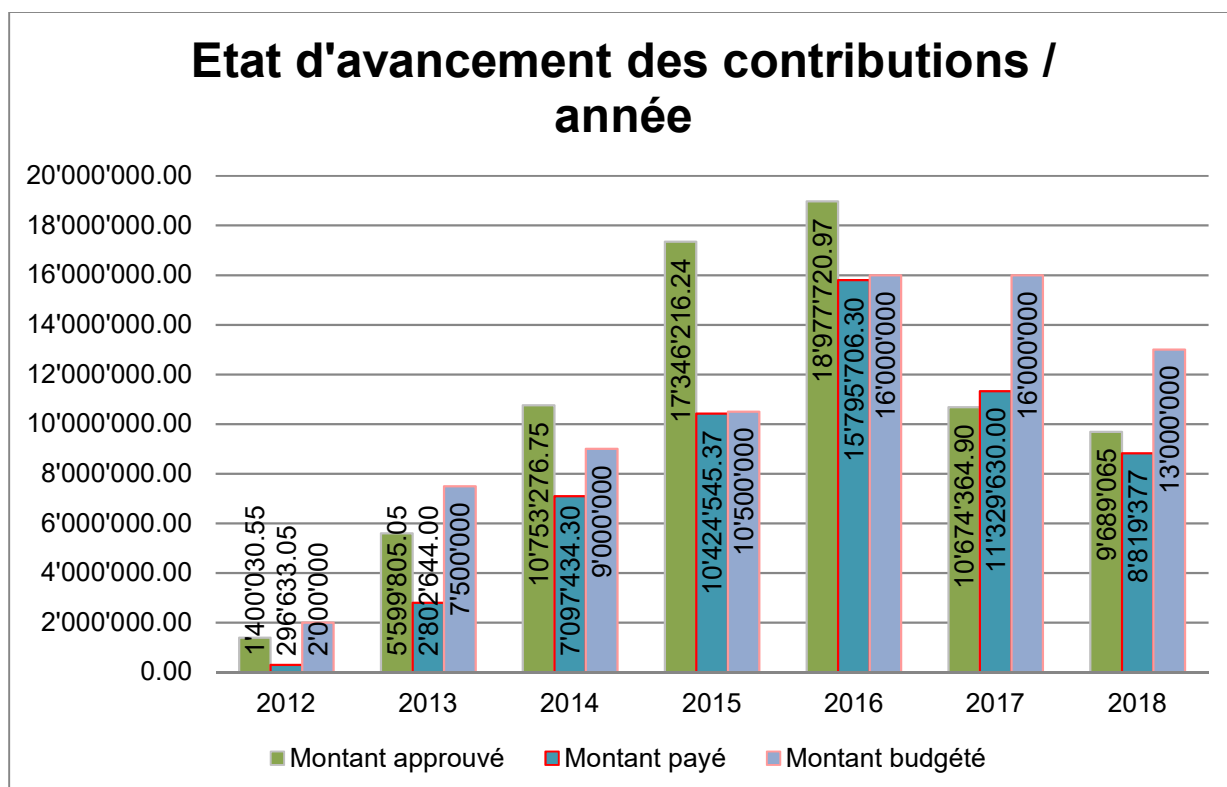
La mise en œuvre de la première phase (remplacement du système existant) du projet de numérisation a été largement achevée fin 2018 ; et les essais de la nouvelle solution ont commencé. La phase de test de la nouvelle solution a entraîné une augmentation des dépenses de personnel. Deux employés ont participé activement au projet ; et tous les employés ont pu participer aux essais de la nouvelle solution. La deuxième phase (mesures complémentaires d'amélioration de l'efficacité "portail web") a été entamée en parallèle avec l'objectif de l'introduire pendant l'été 2019.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité – tempcare

Pendant l'année sous revue, l'exercice 2017 de la solution de branche IJM a pu être définitivement clos. Au total, dans le cadre de la solution de branche IJM, ce sont 493 contrats d'assurance collective d'entreprises de location de services qui ont été passés (2017 : 467), ce qui correspond à une augmentation de près de 5,6%.

La masse salariale assurée au titre de la solution de branche IJM s'est élevée à 3,510 milliards de francs. Cela correspond à une augmentation de près de 13,4% par rapport à l'année précédente (3,096 milliards de francs). En conséquence, pendant l'année sous revue, près de 71,5% de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services a été assurée via la solution de branche IJM (année précédente : 67%).

96% des personnes assurées appartiennent au groupe de personnes 1 (durée de prestations complète), resp. 4% au groupe de personnes 2 (durée de prestations réduite). Depuis le début de l'entrée en vigueur de la CCT Location de services, ce résultat est stable et n'a pas changé au cours des années.

Les primes brutes assurées par la solution de branche IJM s'élèvent à 84,171 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 16,9% par rapport à l'année précédente (72,004 millions de francs). L'augmentation du volume des primes a été légèrement supérieure à l'augmentation du total de la masse salariale assurée. Cela s'explique principalement par la légère augmentation du taux de prime net moyen (0,4 % de subvention des primes), qui est passé de 1,91% l'année précédente à 1,97% l'année passée sous revue.

Au cours de l'année passée sous revue, 14,040 millions de francs ont été versés via la CCT Location de services au titre de subventions de primes pour l'assurance IJM obligatoire. Si l'on compare ce montant à celui de l'année précédente (12,383 millions de francs), cela représente une augmentation de 13,4%.

66% de la masse salariale assurée a convenu dans l'assurance IJM d'un délai d'attente de 2 jours ou moins (année précédente : 67,1%). 2,7% de la masse salariale assurée disposait d'un taux de prime > 5 % (année précédente : 3%). La valeur du taux de prime est pertinente pour les contributions des travailleurs qui ont été maximisées à 2,5% de la masse salariale.

Les prestations versées par les assureurs se sont élevées à CHF 45,818 millions de francs, en légère baisse par rapport à l'année précédente (CHF 46,385 mio).

Outre le versement des prestations, les assureurs ont versé une participation aux bénéfices de CHF 11,369 mio (exercice précédent CHF 2,672 mio).

En conséquence, les paiements effectués par les assureurs se sont élevés à un montant total de 57,186 millions de francs, ce qui correspond à un taux de prestations de 88% pour l'année passée sous revue (année précédente : 88%) par rapport aux primes de risque encaissées (65,232 millions de francs).

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services statue sur les recours déposés par les parties concernées contre :

- Des décisions de soumission
- Des décisions de constatation
- Des peines conventionnelles prononcées
- Des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- Des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- Des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services)

La commission de recours se compose des personnes suivantes :

| Nom | Prénom | Organisation | Fonction |
|-----------|----------|---|---|
| Vincenzi | Decimo | swissstaffing Service juridique | Président jusqu'à fin juin (ancien) Vice-Président à partir de début juillet (nouveau) |
| Regotz | Mathias | Syna – le syndicat Vice-président, Responsable du secteur Industrie | Vice-Président jusqu'à fin juin (ancien) Président à partir de début juillet (nouveau) |
| Pohli | Sandro | Adecco Ressources Humaines SA Director Public Affairs & Corporate Legal | Représentant des employeurs jusqu'à fin août (ancien) |
| Vonaesch | Martin | Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal | Représentant des employeurs à partir de début septembre (nouveau) |
| Bourgeois | Mathias | Adecco Ressources Humaines SA Service juridique | Représentant des employeurs (membre suppléant, jusqu'à présent) |
| Thomas | Philip | Syndicat Unia Responsable du service juridique | Représentant des travailleurs (jusqu'à présent) |
| Burkard | Christof | Employés Suisse Responsable suppléant de secteur / Responsable du service Droit et partenariat social | Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent, jusqu'à présent) |
| Volken | Daniela | swissstaffing Service juridique | Représentante des employeurs (membre suppléant, jusqu'à présent) |

En 2018, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. Elle était représentée lors des séances d'échange de la présidence et des secrétariats des organes d'exécution (c'est à dire tempcontrol, CPRA, CPRR, CPRT). En plus de la préparation des réponses aux demandes de consultation dans le cadre de la rédaction du commentaire de la CCT LS, elle a traité des cas de recours suivants :

| Instance précédente | Objet | Statut |
|-------------------------------------|---|---|
| CPSLS, représentée par tempcontrol | Soumission à la CCT Location de services | - 0 décision rendue |
| CPRA | Contrôle paritaire | - 23 décisions rendues - 15 recours en cours de traitement au 31.12.2018 |
| CPRR | Contrôle paritaire | - 3 décisions rendues - 4 recours en cours de traitement au 31.12.2018 |
| CPRT | Contrôle paritaire | - 3 décisions rendues - 8 recours en cours de traitement au 31.12.2018 |
| CPSLS, représentée par temptraining | Formation continue | - 32 décisions rendues - 10 recours en cours de traitement au 31.12.2018 |

| 2018 | Recours déposés | CR - décisions | Recours admis | Recours refusés |
|--------------|------------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|
| CPRA | 17 | 23 | 1 | 22 |
| CPRR | 4 | 3 | 1 | 2 |
| CPRT | 6 | 3 | 1 | 2 |
| temptraining | 26 | 32 | 15 | 17 |
| Total | 53 | 61 | 18 | 43 |

Rapport de la commission des finances

Finances

Au 31.12.2018, la situation financière de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services est très saine. Cette situation permet de garantir une mise en œuvre des prestations conformément aux dispositions du contrat, même dans différents scénarios.

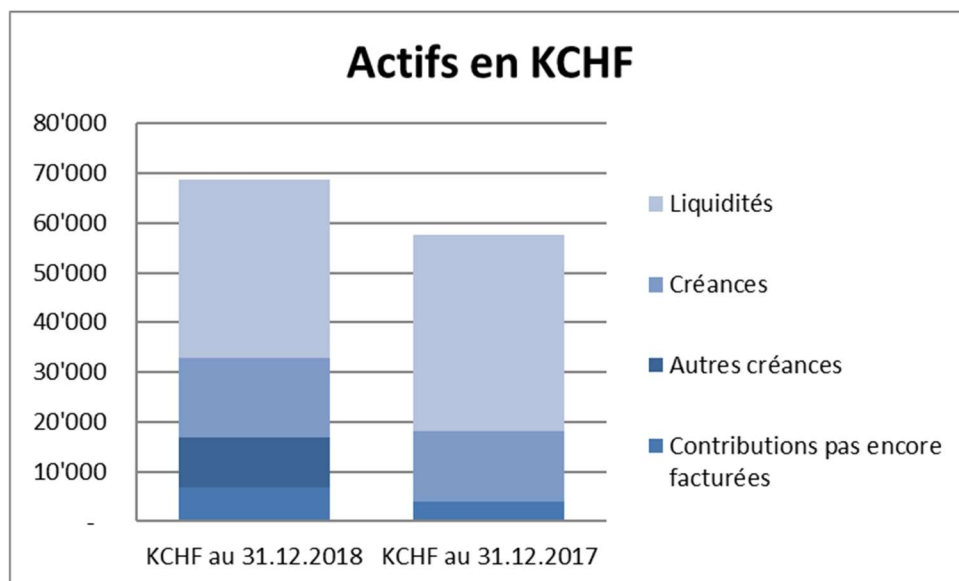
En 2018, les provisions ont été augmentées grâce aux revenus élevés des contributions paritaires dus à la forte croissance de la branche et aux coûts toujours faibles dans le domaine de temptraining grâce aux mesures d'économies prises.

Les comptes annuels au 31.12.2018 ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association.

Rapport financier annuel

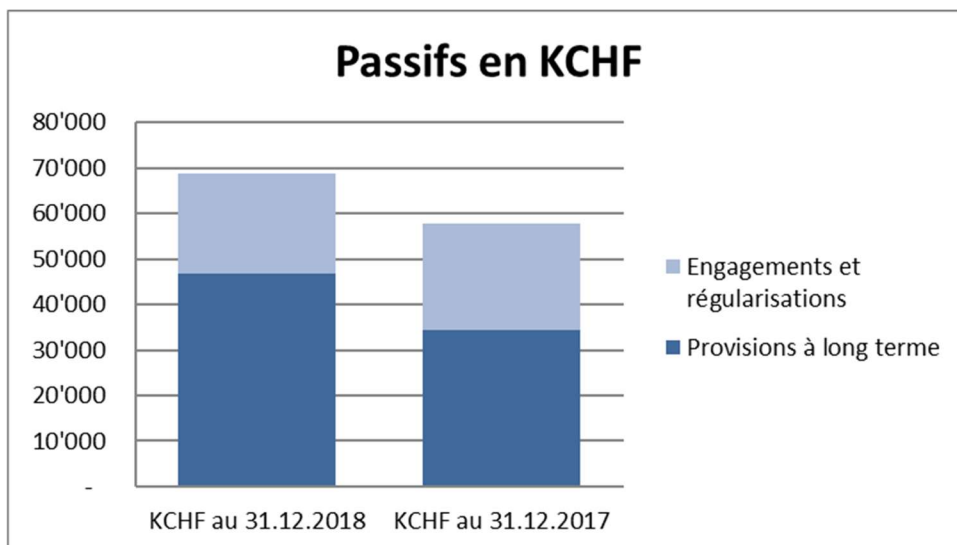
Bilan

Les actifs comprennent, outre les liquidités qui en 2018 ont sensiblement diminué, les créances impayées pour les acomptes des contributions aux frais d'exécution, d'autres créances ainsi qu'à la fin de l'année, les contributions qui ne sont pas encore facturées pour les décomptes finaux établis sur la base des déclarations de salaires relatives à l'année écoulée.



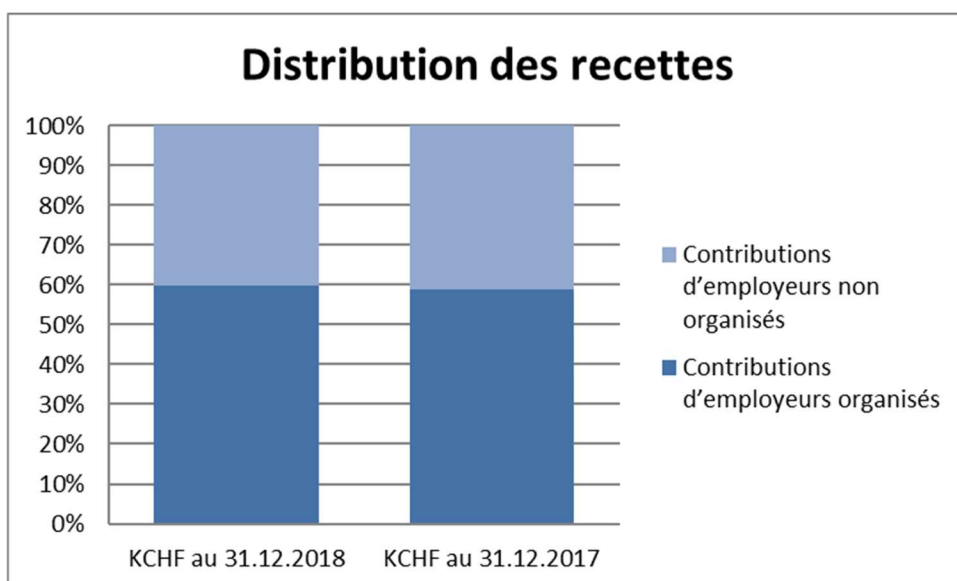
Les passifs comprennent les engagements en cours et les régularisations concernant les prestations en cours de réalisation de la convention collective de travail ainsi que provisions pour les prestations à fournir vis-à-vis des travailleurs et des employeurs qui ont augmenté.

Cela permet à l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services de continuer à remplir ses obligations même en cas de dégradation de la situation économique affectant tout particulièrement la location de services.

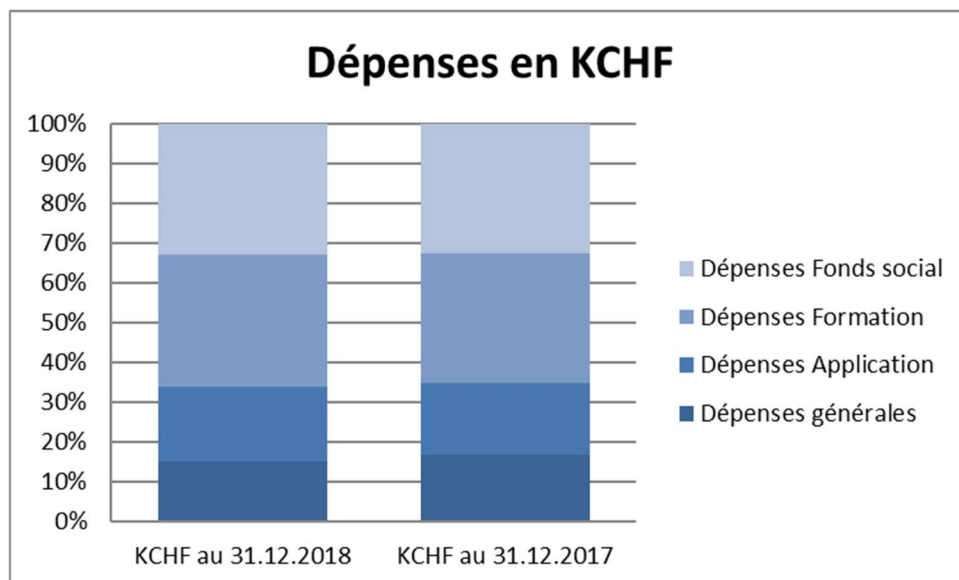


Compte d'exploitation

En 2018, grâce à la forte croissance de la branche, les contributions paritaires ont augmenté de 11.7% pour atteindre un montant total de CHF 54.8 millions (en 2017 : 49 millions de francs). En 2018, la part des employeurs organisés était de 60% (année précédente 59%).



Les dépenses de l'association reflètent les engagements de prestations. Le montant qui est disponible après déduction des principales dépenses est distribué comme suit : 20 % pour le domaine de l'exécution et 40 % pour chacun des domaines suivants : celui de la formation continue et celui du fonds social. Les dépenses de l'association sans les réductions de recettes et les frais d'encaissement s'élèvent à CHF 55,4 millions de francs. Ce montant tient compte de la somme destinée à la constitution de provisions.



Prévisions

Grâce à une planification financière pluriannuelle de l'association qui tient compte de divers scénarios, il est garanti que l'association dispose, à tout moment, des liquidités nécessaires afin de pouvoir exécuter l'ensemble des prestations telles qu'elles sont définies dans la convention.

Grâce aux montants provisionnés, il est également possible d'assouplir en 2019 les mesures d'économie dans le domaine de temptraining.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

| | Annexe | 2018 | 2017 |
|---|--------|----------------------|----------------------|
| BILAN AU 31 DECEMBRE | | | |
| ACTIFS | | | |
| | | CHF | CHF |
| Liquidités | | 35'989'939.13 | 39'523'379.15 |
| Créances résultant de livraisons et prestations (CCT) | 3.1 | 15'919'604.63 | 14'204'282.29 |
| Autres créances à court terme | 3.2 | 10'001'958.32 | 291.67 |
| Contributions non encore facturées | 3.3 | 6'870'416.25 | 3'928'864.25 |
| ACTIF CIRCULANT | | 68'781'918.33 | 57'656'817.36 |
| ACTIF IMMOBILISE | 3.4 | - | - |
| TOTAL DU BILAN | | 68'781'918.33 | 57'656'817.36 |
| PASSIFS | | | |
| Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT) | 3.5 | 3'659'593.03 | 6'135'997.58 |
| Autres dettes à court terme | 3.6 | 151'453.00 | 379'737.10 |
| Régularisations | 3.7 | 18'209'810.38 | 16'661'366.82 |
| Provisions à court terme | 3.8 | - | - |
| Total des capitaux étrangers à court terme | | 22'020'856.41 | 23'177'101.50 |
| Provisions à long terme | 3.8 | 46'761'061.92 | 34'479'715.86 |
| Total des capitaux étrangers à long terme | | 46'761'061.92 | 34'479'715.86 |
| CAPITAUX ETRANGERS | | 68'781'918.33 | 57'656'817.36 |
| Résultat de l'exercice | | - | - |
| Capital de l'organisation | | - | - |
| TOTAL DU BILAN | | 68'781'918.33 | 57'656'817.36 |

| COMPTE D'EXPLOITATION | | 2018 | 2017 |
|---|---------------|-----------------------|-----------------------|
| | Annexe | CHF | CHF |
| Contributions aux frais d'application des travailleurs | 3.9 | 38'388'570.16 | 34'328'703.72 |
| Contributions aux frais d'application des employeurs organisés | | 9'843'055.03 | 8'666'973.62 |
| Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés | | 6'609'189.32 | 6'045'327.97 |
| Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs organisés | | 72'113.90 | 13'566.00 |
| Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs non organisés | | 33'569.70 | 12'655.65 |
| Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés | | 431'906.00 | 167'951.30 |
| Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés | | 521'934.45 | 138'464.55 |
| Autres charges/produits d'exploitation | 3.11 | 95'705.35 | -85'689.26 |
| Diminution des produits | 3.10 | -479'001.41 | -57'255.09 |
| TOTAL PRODUITS | | 55'517'042.51 | 49'230'698.46 |
| Frais d'encaissement | | -638'112.20 | -576'863.32 |
| Jetons de présence commissions | | -190'478.74 | -197'925.55 |
| Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés | 3.12 | -1'397'221.40 | -1'358'629.20 |
| Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés | 3.12 | -2'766'372.25 | -2'290'585.90 |
| Subventions aux associations d'employeurs | | -1'292'400.00 | -1'296'000.00 |
| Subventions aux associations de travailleurs | | -1'292'350.13 | -1'296'000.00 |
| Commission de recours - Frais de mandats | | -551'396.70 | -967'600.00 |
| CPSLS - Frais de mandats | | -41'772.00 | -38'640.00 |
| Autres charges de la CPSLS | | -159'807.64 | -212'641.31 |
| TOTAL CHARGES DE GESTION | | -8'329'911.06 | -8'234'885.28 |
| Contrôles relatifs au respect de la CCT | 3.13 | -1'833'702.34 | -1'876'655.27 |
| Contributions à d'autres commissions paritaires | | -1'890'801.85 | -1'933'810.60 |
| Commissions paritaires régionales - Frais de mandats | | -1'839'516.00 | -1'435'800.00 |
| Commissions paritaires régionales - Jetons de présence | | -254'090.53 | -232'127.42 |
| Commissions paritaires régionales - Autres coûts | | -15'238.00 | -11'544.30 |
| Variation de la provision Application | | -2'250'598.14 | -1'316'000.57 |
| Application - Frais de mandats | | -1'947'216.00 | -1'990'440.00 |
| Autres charges de l'application | | -469'295.85 | -164'968.72 |
| TOTAL CHARGES D'APPLICATION | | -10'500'458.71 | -8'961'346.88 |
| Contributions aux frais de formation | 3.14 | -6'797'130.94 | -8'476'331.20 |
| Variation de la provision Formation continue | | -8'714'832.92 | -4'899'734.72 |
| Formation continue - Frais de mandats | | -2'329'967.00 | -2'300'400.00 |
| Autres charges de formation continue | | -476'332.11 | -258'980.80 |
| TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE | | -18'318'262.97 | -15'935'446.72 |

| | | | |
|---|------|-----------------------|-----------------------|
| Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie | 3.15 | -16'433'994.00 | -12'951'990.64 |
| Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie | | -1'640'563.73 | -2'907'028.94 |
| Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats | | -240'000.00 | -240'000.00 |
| Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie | | -3'619.34 | - |
| TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL | | -18'318'177.07 | -16'099'019.58 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 50'232.70 | 0.00 |
| Produit financier | 3.16 | -50'232.70 | - |
| Résultat financier | | -50'232.70 | - |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 0.00 | 0.00 |

| FLUX DE TRESORERIE | 2018 | 2017 |
|---|-----------------------|---------------------|
| | CHF | CHF |
| Résultat de l'exercice | 0.00 | 0.00 |
| Amortissements des actifs immobilisés | - | - |
| Augmentation/(diminution) des provisions | 12'281'346.06 | 8'398'927.09 |
| Augmentation/(diminution) des créances résultant de livraisons et prestations | -1'715'322.34 | -1'764'506.26 |
| Augmentation/(diminution) des contributions non encore facturées | -2'941'552.00 | 922'244.34 |
| Augmentation/(diminution) des autres créances et régularisations | -1'666.65 | - |
| Augmentation/(diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations | -2'476'404.55 | 4'728'545.94 |
| Augmentation/(diminution) autres dettes à court terme et régularisations | 1'320'159.46 | -3'565'932.06 |
| Flux financiers d'exploitation | 6'466'559.98 | 8'719'279.05 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | - | - |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | -10'000'000.00 | - |
| Augmentation des actifs financiers à court terme | -10'000'000.00 | |
| VARIATION NETTE DES LIQUIDITES | -3'533'440.02 | 8'719'279.05 |
| Justifications : | | |
| Liquidités au 1er janvier | 39'523'379.15 | 30'804'100.10 |
| Liquidités au 31 décembre | 35'989'939.13 | 39'523'379.15 |
| Variation des liquidités | -3'533'440.02 | 8'719'279.05 |

TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL**2018****2017**

| | CHF | CHF |
|---|-----|-----|
| Capital libéré | - | - |
| Résultat de l'exercice | - | - |
| Capital de l'organisation à la fin de l'exercice | - | - |

Annexe du rapport financier annuel 2018 (en franc suisses)

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21 ; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation ; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant.

Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes : des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2 %, entre 6-12 mois de 33,3 %, plus de 12 mois de 90 % et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50 %.

2.3 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour contributions salariales à l'attention des employeurs qui ont été établis jusqu'à fin février de l'année suivant le jour déterminant pour la clôture sont inscrits au bilan à la valeur nominale, sous déduction d'un correctif de valeur forfaitaire de 2 %. S'agissant des décomptes finaux encore manquants au 28.2.2019, resp. 28.2.2018, il est admis que les avoirs et les créances sont équivalents et de peu d'importance, raison pour laquelle ils ne figurent pas au bilan.

2.4 Actifs immobilisés

Au 31.12.2018 et au 31.12.2017, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

2.5 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

Les cotisations qui ont été approuvées mais qui non pas encore été payées au titre de la formation continue et qui ne sont pas encore frappées de prescription sont reportées. Les demandes avec une date de fin de formation jusqu'à 12 mois avant la clôture de l'exercice seront reportées à 100%, les demandes avec une date de fin de formation entre 12 mois et 24 mois la clôture de l'exercice à 50% et les demandes avec une date de fin de formation supérieure à 24 mois à 30% du montant approuvé.

2.6 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2018 et 2017, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.7 Dettes et provisions

Les dettes figurent à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées sur la base des flux de liquidités probables. Elles sont augmentées, maintenues ou supprimées en fonction de la réévaluation.

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

Les provisions comptabilisées en provisions courantes l'année précédente ont été reclassées en provisions non courantes en 2018. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont également été reclassés.

2.8 Impôts

Étant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.9 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLÉMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------------|----------------------|
| Créances résultant de livraisons et prestations | 18'062'781.07 | 16'190'064.03 |
| Correctifs de valeurs individuelles | -1'171'862.87 | -1'152'349.06 |
| Correctifs de valeurs forfaitaires | -971'313.57 | -833'432.68 |
| Total | 15'919'604.63 | 14'204'282.29 |

Il n'existe pas de créances à l'encontre de personnes proches.

3.2 Autres créances à court terme

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------------|---------------|
| Créances résultant des retenues d'impôt à la source | 291.67 | 291.67 |
| Placements à court terme | 10'000'000.00 | - |
| Intérêts sur les placements à court terme | 1'666.65 | - |
| Total | 10'001'958.32 | 291.67 |

3.3 Contributions non encore facturées

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Contributions non encore facturées d'employeurs organisés | 3'285'800.11 | 1'233'387.77 |
| Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés | 3'581'816.14 | 2'693'376.48 |
| Contributions non encore facturées d'autres prestations | 2'800.00 | 2'100.00 |
| Total | 6'870'416.25 | 3'928'864.25 |

3.4 Actif immobilisé

Au 31.12.2018 comme au 31.12.2017, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.

3.5 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Envers des tiers | 364'387.43 | 3'209'474.88 |
| Envers des personnes proches | 3'295'205.60 | 2'926'522.70 |
| Total | 3'659'593.03 | 6'135'997.58 |

3.6 Autres dettes à court terme

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Paiements anticipés d'employeurs | 143'527.05 | 379'737.10 |
| Dettes envers les assurances sociales | 7'925.95 | - |
| Total | 151'453.00 | 379'737.10 |

3.7 Régularisations de passifs

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------------|----------------------|
| Contributions à des commissions paritaires | 2'542'850.00 | 1'805'272.00 |
| Contributions de formation continue accordées mais pas encore payées | 3'165'075.18 | 5'291'407.68 |
| Remboursements de primes d'assurance d'indemnité journalière maladie | 2'175'541.00 | 1'660'227.26 |
| Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers des employeurs | 2'180'549.45 | 459'355.15 |
| Envers des personnes proches | 7'091'207.50 | 6'598'461.05 |
| Frais d'encaissement | 305'160.81 | 279'695.56 |
| Provisions pour contrôles paritaires en cours de réalisation | 187'000.00 | 126'500.00 |
| Autres régularisations de passifs transitoires | 562'426.44 | 440'448.12 |
| Total | 18'209'810.38 | 16'661'366.82 |

Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.12.

3.8 Provisions à court et à long terme

| en CHF | Total | Application | Formation | Fonds social |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Provisions au 31.12.16 | 26'080'788.77 | 3'586'170.88 | 11'800'387.84 | 10'694'230.06 |
| Constitution en 2017 | - | - | - | - |
| Utilisation en 2017 | -723'837.14 | - | - | -723'837.14 |
| Dissolution/constitution en 2017 | 9'122'764.23 | 1'316'000.57 | 4'899'734.72 | 2'907'028.94 |
| Provisions au 31.12.17 | 34'479'715.86 | 4'902'171.45 | 16'700'122.56 | 12'877'421.86 |
| Dépôt en 2018 | - | - | - | - |
| Utilisation en 2018 | -324'648.73 | - | - | -324'648.73 |
| Constitution en 2018 | 12'605'994.79 | 2'250'598.14 | 8'714'832.92 | 1'640'563.73 |
| Provisions au 31.12.18 | 46'761'061.92 | 7'152'769.59 | 25'414'955.48 | 14'193'336.86 |

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

3.9 Contributions aux frais d'application des travailleurs

Selon la dérogation accordée et les informations contenues dans la demande de DFO, la proportion de travailleurs organisés s'élève à 5,05 % pour un total de 300 000 travailleurs soumis. En conséquence, les contributions aux frais d'application des travailleurs organisés s'élèvent à CHF 1'938'622.80 (année précédente : CHF 1'733'599.50) et à CHF 36'449'947.36 pour les employés non organisés (année précédente : CHF 32'595'104.22).

3.10 Diminution des produits

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------------|-------------------|
| Pertes sur débiteurs | -321'606.71 | -441'127.04 |
| Variation des provisions pour ducroire | -157'394.70 | 383'871.95 |
| Total | -479'001.41 | -57'255.09 |

3.11 Autres produits d'exploitation

| 2017 en CHF | Total | Emp. organisés | Emp. non organisés |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Cotisations des membres | 700.00 | - | - |
| Frais de rappel | 11'700.00 | 2'900.00 | 8'800.00 |
| Intérêts de retard | 65'411.85 | 5'791.85 | 59'620.00 |
| Commission de mouvement tempraining | -163'572.86 | - | - |
| Autres produits | 71.75 | - | - |
| Total | -85'689.26 | 8'691.85 | 68'420.00 |

| 2018 en CHF | Total | Emp. organisés | Emp. non organisés |
|-------------------------------------|------------------|-----------------|--------------------|
| Cotisations des membres | 700.00 | - | - |
| Frais de rappel | 21'500.00 | 3'400.00 | 18'100.00 |
| Intérêts de retard | 68'594.55 | 4'772.50 | 63'822.05 |
| Commission de mouvement tempraining | - | - | - |
| Autres produits | 4'910.80 | - | - |
| Total | 95'705.35 | 8'172.50 | 81'922.05 |

3.12 Remboursements des cotisations des membres

Selon l'art. 26 des statuts, sous la rubrique « remboursement des cotisations des membres », en 2017, CHF 3'802'215 ont été payés au titre du remboursement de 80 % des cotisations de membres aux parties contractantes (employeurs organisés : CHF 1'117'629 / travailleurs organisés : CHF 2'684'586) et les provisions réduites à hauteur de CHF 153'000. En 2018, CHF 3'773'593 ont été payés ou été facturées à l'association (employeurs organisés : CHF 1'257'221 / travailleurs organisés : CHF 2'516'372) et les provisions ont réduites à hauteur de CHF 390'000.

Cf. également les commentaires sous le point 3.18.

3.13 Contrôles du respect de la CCT

En 2017, les provisions pour les contrôles paritaires en cours de réalisation ont été réduites de CHF 275 000 à CHF 126 500.

En 2018, les provisions pour les contrôles paritaires en cours de réalisation ont été augmentées de CHF 60'500 à CHF 187'000.

3.14 Contributions aux frais de formation

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------------|----------------------|
| Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source | -8'938'833.44 | -11'233'422.31 |
| Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue | 15'370.00 | |
| dont contributions déjà accordées l'année précédente | 5'291'407.68 | 8'048'498.79 |
| Contributions aux frais de formations accordées mais toujours en cours | -3'165'075.18 | -5'291'407.68 |
| Total | -6'797'130.94 | -8'476'331.20 |

3.15 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2015 | | -129'686.39 |
| Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2016 | 781'945.15 | -594'150.75 |
| Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2017 | -1'106'593.88 | -12'951'990.64 |
| Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2018 | -16'433'994.00 | |
| Dissolution de provisions utilisées | 324'648.73 | 723'837.14 |
| Total | -16'433'994.00 | -12'951'990.64 |

3.16 Résultat financier

| en CHF | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|------------------------|-------------------|------------|
| Revenu d'intérêts | 4'166.65 | |
| Taux d'intérêt négatif | -54'399.35 | |
| Total | -50'232.70 | - |

3.17 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.18 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées. Les coûts qui en résultent pour Unia et swissstaffing de CHF 6'709'868 (en 2017, CHF 6'732'880) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

Par ailleurs, l'assemblée de l'association a décidé de verser les indemnités suivantes, qui ont été payées ou provisionnées dans la clôture 2018 resp. 2017:

| | Clôture 2018 | Clôture 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Remboursement des cotisations de membres de l'association | 4'163'594 | 3'649'215 |
| Indemnité forfaitaire aux parties contractantes | 2'584'750 | 2'592'000 |

4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui auraient dû être pris en compte dans les comptes de 2018 ou 2017.

5. Autres informations selon la Swiss GAAP RPC 21

Dans le domaine de la formation, il y a eu un cas de fraude en 2016. A la fin de l'année, le montant de l'infraction était toujours inconnu. En 2018, CHF 15'370 des sommes détournées ont été remboursés.

Étant donné qu'aucune activité de fundraising n'a été effectuée et que l'association a confié les activités administratives sur la base des coûts effectifs, il est renoncé à faire une présentation séparée des charges pour fundraising, personnel, déplacements et représentation, fonctionnement, frais d'entretien et amortissements, car ces positions de charges sont incluses dans les coûts totaux effectifs facturés à l'association.

En ce qui concerne les membres des organes dirigeants sont payés les indemnités, indemnités annuelles, jetons de présence et indemnités pour frais prévus dans le règlement. En 2018, la charge s'élevait à CHF 115'301 (2017 : CHF 108'543).